



En exercice	11
Présents	10
Votants	10

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi cinq juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Lempzours s'est réuni en session ordinaire en la mairie sous la présidence de Monsieur Jules COTTET DUMOULIN, maire de Lempzours.

Présents : Jules COTTET DUMOULIN, Lydie FIAULT, Yannick LE PIERRES, Serge MOREAU, Colette HAVOT, Sandrine LE PIERRES, Nathalie VERNAT, Maximilien MOREL, Grégory MOREAU, Adeline DEKEMEL

Excusé :

Absent :

Convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026

Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Adeline DEKEMEL

Ordre du jour :

► Délibération : Élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire rappelle que selon l'article L.O. 286-1 du Code électoral, les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent ni être membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués titulaires, des délégués supplémentaires et des suppléants. Pour cette raison, Monsieur David Girardi n'a pas été convoqué

Délibération D260605-33 : Élection du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu [l'instruction n° INTP2611651C](#) du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 19 mai 2026 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Madame HAVOT Colette et Monsieur MOREAU Serge

Et de MMs. MOREAU Grégory et MOREL Maximilien

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué

Il y a une candidature enregistrée : Mme FIAULT Lydie

M. le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Mme FIAULT Lydie a obtenu 10 voix.

Mme FIAULT Lydie ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.

c) Élection des suppléants

Il y a une trois candidatures enregistrées : Mme LE PIERRES Sandrine
M. MOREAU Grégory
Mme DEKEMEL Adeline

M. le président rappelle l'objet de la séance qui, une fois le délégué élu, est l'élection des suppléants. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Mme LE PIERRES Sandrine, M. MOREAU Grégory et Mme DEKEMEL Adeline ont obtenu 10 voix.

Mme LE PIERRES Sandrine, M. MOREAU Grégory et Mme DEKEMEL Adeline ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Séance du conseil municipal levée à 18h50

Le Maire,
Jules COTTET DUMOULIN

La secrétaire de séance,
Adeline DEKEMEL